

Technologies électorales en RDC

Comment bâtir la confiance des parties prenantes

Note d'analyse 1
Décembre 2024

Résumé

La République démocratique du Congo fait face à une méfiance historique envers ses institutions électorales, intensifiée par l'introduction de la machine à voter, technologie qui incarne à la fois les espoirs d'une modernisation électorale et les craintes d'une manipulation du processus. Loin de rassurer, cette innovation a souvent alimenté la suspicion, en raison d'un manque de transparence et d'inclusivité dans sa mise en œuvre. Cette note d'analyse se focalise sur la machine à voter, identifie les obstacles majeurs à la confiance des parties prenantes et propose des solutions concrètes. Elle plaide pour une gouvernance électorale fondée sur la transparence, un dialogue multipartite et une sensibilisation citoyenne. Mises en œuvre, ces recommandations permettraient de transformer les technologies électorales en leviers de transparence et d'équité, tout en consolidant la confiance dans les institutions démocratiques. Inspirée d'exemples internationaux, cette approche offre des pistes pour faire de ces innovations un véritable levier de renforcement démocratique.

Auteur
Ebuteli

L'insertion des technologies électorales en RDC, en particulier de la machine à voter, pose un défi majeur à la gouvernance électorale : celui de bâtir la confiance des parties prenantes. Depuis son adoption, cette innovation technologique a suscité autant d'espoirs que de controverses, cristallisant les tensions autour de sa mise en œuvre. S'appuyant sur l'expérience des scrutins passés, cette note se concentre sur le cas de la machine à voter et propose des pistes concrètes pour renforcer la transparence, la crédibilité et l'adhésion des parties prenantes, tout en tenant compte des réalités congolaises et des pratiques internationales.

Novembre 2017, Hôtel du Fleuve de Kinshasa. Corneille Nangaa, alors président de la Commission électorale nationale indépendante (Ceni), tente de convaincre les organisations politiques des avantages de la machine à voter, qu'il présente comme capable de moderniser et sécuriser le processus électoral. Cependant, l'opposition et une partie de la société civile y voient un outil de manipulation, surnommé « machine à voler ».

Un mois plus tôt, en octobre, la Ceni avait adopté une stratégie offensive pour affirmer que les élections ne pourraient pas se tenir sans cette innovation. Cette approche avait provoqué des fractures au sein de l'opposition.

Le 20 octobre, Peter Kazadi, cadre de l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS), avait déclaré dans un tweet : aller aux élections « *avec ou sans la machine à voter n'annule pas les critiques formulées contre cette dernière* », mais c'est plutôt « *mettre la Ceni devant un fait accompli et le peuple devant ses responsabilités*¹ ». En dépit de ces tensions, l'UDPS soumet finalement, en mars 2018, un document reprenant 45 questions sur la machine à voter. En juillet, la Ceni répond à ces questions dans une tentative de dissiper les inquiétudes et de rassurer les parties prenantes.

Du côté des partisans de la majorité au pouvoir, ce choix technologique soulève également des interrogations, même parmi ses partisans. Certains se demandent si cet outil controversé jouera en faveur du régime ou contre lui. Ces doutes reflètent alors les craintes d'un pouvoir sortant confronté à un mécontentement populaire grandissant, tandis que les promesses des « Cinq chantiers de la République » et de la « Révolution de la modernité » restent inachevées. La rencontre de novembre 2017 avec le président de la Ceni aura ainsi servi à « convaincre » ceux, dans le camp du président Joseph Kabila, qui doutaient encore de l'utilité de recourir à la machine à voter².

L'Église catholique locale, elle, à travers la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO), invite la Ceni à « *lever l'équivoque et les suspicions autour de la machine en acceptant sa certification par des experts nationaux et internationaux* ». L'abbé Donatien Nshole, secrétaire général de la CENCO, prévient : « *Nous sommes perplexes du fait du projet de la machine à voter lancé par la Ceni qui ne fait pas l'unanimité dans la classe politique et ne rassure pas la population. Ce qui augure la contestation des résultats des élections*³ ».

Des détracteurs se comptent également parmi les partenaires internationaux de la RDC. Plusieurs pays, notamment les États-Unis, les Pays-Bas et la France, voire la Corée du Sud où furent fabriquées ces machines, se sont montrés réticents à encourager la commission électorale congolaise dans cette voie. À titre illustratif, trois mois après sa visite à Kinshasa en tant qu'ambassadrice américaine à l'ONU, Nikky Haley n'hésite pas, dès février 2018, à exprimer la préoccupation de son pays à l'égard de « *l'insistance [de la Ceni] à vouloir utiliser un système électronique de vote* ». Elle estime même que recourir à la machine à voter en RDC constitue un « *risque colossal* »⁴.

En plus de cette méfiance des parties prenantes clés du processus électoral, l'utilisation de machines à voter se heurte à un obstacle juridique : la législation congolaise n'autorise pas explicitement le vote électronique⁵.

¹ Voir à ce sujet le tweet de Peter Kazadi disponible sur https://x.com/kazadi_peter/status/1053729241894936577.

² *Jeune Afrique*, « Exclusif – Réforme électorale en RDC : un enregistrement sonore révèle la stratégie du parti de Kabila », 25 novembre 2017, disponible sur <https://www.jeuneafrique.com/496609/politique/exclusif-reforme-electorale-en-rdc-un-enregistrement-sonore-revele-la-strategie-du-parti-de-kabila/>.

³ Eddy Isango, « La machine à voter, avant-goût de la contestation électorale en RDC », 20 février 2018, *VOA Afrique*, disponible sur <https://www.voaafrrique.com/a/la-machine-a-voter-au-centre-d-une-controverse-en-rdc/4262937.html>.

⁴ *Radio Okapi* (avec AFP), « Élections RDC: les États-Unis opposés à un système de vote électronique », 12 février 2018, disponible sur <https://www.voaafrrique.com/a/la-machine-a-voter-au-centre-d-une-controverse-en-rdc/4262937.html> <https://www.radiookapi.net/2018/02/12/actualite/politique/elections-rdc-les-etats-unis-opposes-un-systeme-de-vote-electronique>

⁵ Voir à ce sujet l'article 237 ter de la loi électorale telle que modifiée le 12 février 2015, en vigueur au moment des faits, qui stipulait : « *Le mode de vote électronique ne peut être appliqué pour les élections en cours.* » Le législateur faisait allusion aux élections prévues en 2016, finalement reportées fin 2018.

Pour apaiser les critiques et contourner cet obstacle, le président de la Ceni ne cesse de répéter depuis plusieurs mois que la machine à voter n'est pas un dispositif de vote électronique, mais une simple « imprimante » destinée à simplifier le processus de vote. Pour lui, la machine à voter ne sert qu'à « *l'impression in situ du choix de l'électeur sur le bulletin de vote à glisser dans l'urne sous la même procédure de dépouillement de compilation que celle suivie en 2006 et en 2011, conformément à la législation congolaise*⁶ ».

À l'époque, ce débat se déroule aussi dans un contexte de réforme électorale contestée, notamment autour de l'introduction du seuil de représentativité, qui impose aux partis et regroupements politiques de rassembler au moins 3 % des suffrages pour obtenir des sièges à l'Assemblée nationale⁷. Au sein même de la Majorité présidentielle (MP), coalition au pouvoir, les réactions sont divisées. Alors que des membres influents du Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie (PPRD), comme Henri Mova Sakanyi, défendent le seuil comme une façon de renforcer la présence du parti présidentiel en éliminant les petits alliés électoraux, d'autres s'interrogent sur le risque de provoquer des divisions internes au sein de la MP⁸.

Face à ces défis, cette plateforme politique constituée autour du président Joseph Kabila finit par considérer la machine à voter comme un levier potentiellement stratégique pour consolider son pouvoir. Cette situation illustre un dilemme majeur pour la RDC : moderniser le processus électoral tout en surmontant une méfiance généralisée. Si la technologie promet d'améliorer la transparence et l'efficacité des élections, elle suscite en même temps de profondes divisions politiques et sociales, révélant les limites d'une modernisation non concertée.

Cette note d'analyse s'appuie sur la documentation comprenant des rapports internationaux, des études de cas et des travaux académiques sur les processus électoraux et l'usage de technologies en contexte électoral. De plus, des analyses de textes juridiques congolais ont permis de comprendre les cadres légaux et les contraintes spécifiques autour de l'introduction des technologies dans le système électoral de la RDC. Cette démarche a été complétée par l'examen des meilleures pratiques internationales, en s'inspirant des modèles appliqués dans des contextes similaires.

⁶ Propos de Corneille Nangaa, alors président de la Ceni, lors de l'atelier d'évaluation du processus électoral, le 6 juillet 2018.

⁷ Le projet de loi initial modifiant la loi électorale voulait fixer le seuil de représentativité à 3 %. Le texte sera finalement adopté, le 4 décembre 2017, reprenant un seuil à 1 %.

⁸ *Jeune Afrique*, « Exclusif – Réforme électorale en RDC : un enregistrement sonore révèle la stratégie du parti de Kabila », *op.cit.*

Machine à voter ou rien

L'introduction de la machine à voter en RDC n'a pas attendu un large consensus national. C'est par une annonce publique, le 28 août 2017, que la président de la Ceni en fait la révélation. Cette démarche, non concertée, a surpris de nombreux acteurs politiques et de la société civile, qui auraient espéré une consultation plus transparente sur les enjeux de cette innovation électorale. De fait, cette absence de dialogue a engendré dès le départ la suspicion envers cet outil technologique.

L'introduction
précipitée de la
machine à voter a
polarisé le débat
public.

Outre la polémique sur la compatibilité du recours à la machine à voter avec le cadre légal congolais, le débat s'étend à son acquisition. Conformément à la loi de 2010 relative aux marchés publics⁹, l'appel d'offres est la procédure normale pour la passation des marchés publics. Toutefois, des exceptions permettent de recourir au gré à gré¹⁰, mais uniquement dans des cas spécifiques définis par la loi, notamment les situations d'extrême urgence, des raisons techniques et artistiques, ou des marchés liés à la défense nationale et à la sécurité de l'État¹¹. La Ceni a néanmoins choisi la procédure de gré à gré pour l'acquisition des machines à voter, en invoquant leur caractère « stratégique »¹². Cette justification n'a pas convaincu : certains observateurs estimaient que le contexte ne relevait pas des cas d'exception prévus par la loi¹³ et que cette dérogation contournait les règles de transparence et de concurrence normalement requises.

Comme on le voit, loin de renforcer la crédibilité du processus électoral, l'introduction précipitée de la machine à voter a polarisé le débat public, exacerbé la méfiance et symbolisé, pour beaucoup d'observateurs, les limites de la Ceni dans la gestion transparente et inclusive des opérations électorales. Conformément à son mandat, la Ceni est chargée de l'organisation matérielle des élections, y compris la logistique et l'introduction d'outils technologiques. Bien que la loi ne l'oblige pas à demander une autorisation formelle des parties prenantes, elle impose néanmoins que les choix de la commission électorale respectent les principes fondamentaux de transparence pour garantir l'adhésion des parties prenantes et du public. Une approche plus inclusive et conforme aux normes de gouvernance électorale aurait permis d'éviter cette crise de confiance. Dans un sondage publié par Bureau d'études, de recherches, et consulting International (Berci) et le Groupe d'étude sur le Congo (GEC) en octobre 2018, « 70 % des répondants [n'étaient] pas favorables à l'utilisation de la machine à voter »¹⁴.

⁹ Loi n°10-10 du 27 avril 2010 relative aux marchés publics.

¹⁰ L'article 17 de la loi n°10-10 du 27 avril 2010 relative aux marchés publics stipule : « Les marchés publics sont passés par appel d'offres. Ils peuvent exceptionnellement être attribués selon la procédure de gré à gré dans les conditions définies dans la présente loi. »

¹¹ L'article 42 de la loi n°10-10 du 27 avril 2010 relative aux marchés publics stipule : « Il ne peut être passé de marché de gré à gré que dans l'un des cas suivants : 1. Lorsque les besoins ne peuvent être satisfaits que par une prestation nécessitant l'emploi d'un brevet d'invention, d'une licence ou de droits exclusifs détenus par un seul entrepreneur, un seul fournisseur ou un seul prestataire ; 2. Lorsque les marchés ne peuvent être confiés qu'à un prestataire déterminé pour des raisons techniques ou artistiques ; 3. Dans les cas d'extrême urgence, pour les travaux, fournitures ou services que l'autorité contractante fait exécuter en lieu et place de l'entrepreneur, du fournisseur ou du prestataire défaillant ; 4. Dans le cas d'urgence impérieuse motivée par des circonstances imprévisibles ou de force majeure ne permettant pas de respecter les délais prévus dans les procédures d'appel d'offres, nécessitant une intervention immédiate ; 5. Lorsqu'il s'agit des marchés spéciaux (...) ».

¹² Zoom Éco, « RDC : Ceni réceptionne les huit premières machines à voter », 9 janvier 2018, disponible sur <https://zoom-eco.net/finance/rdc-ceni-receptionne-les-8-premieres-machines-a-voter/>

¹³ L'article 42 de la loi n°10-10 du 27 avril 2010, *op.cit.*

¹⁴ GEC et Berci, *Élections 2018 : redistribution des forces politiques*, octobre 2018, disponible sur <http://congoresearchgroup.org/wp-content/uploads/2018/10/Version-finale- Rapport-BERCI-GEC october- 30-10-08.pdf>

En 2022, une organisation de la société civile a attaqué devant la Cour constitutionnelle l'introduction de l'iris parmi les éléments concernés par l'identification et l'enrôlement des électeurs. Le manque de communication préalable de la Ceni sur cette innovation a renforcé les craintes.

Dans ce contexte, l'absence d'un consensus préalable devient un obstacle majeur pour assurer une transition sereine vers des élections modernisées, contribuant à alimenter, parmi tant d'autres facteurs, la méfiance de l'opinion publique envers la Ceni. Toutefois, si la cote de confiance de la commission électorale est passée de 46,5 % en 2016¹⁵ à 39 % en août 2022¹⁶, avant de remonter à 63 % quelques jours avant les élections de décembre 2023¹⁷, cette variation reflète non seulement les controverses liées aux technologies électorales, mais aussi des critiques récurrentes sur la gestion globale des processus électoraux en RDC, en matière de transparence et d'indépendance.

Trois préalables pour des technologies électorales acceptées

Comment, dès lors, parvenir à obtenir l'adhésion autour de l'usage des technologies dans les élections en RDC, dans un contexte où les avantages promis sont éclipsés par des soupçons de manipulation et où chaque partie prenante perçoit ces innovations comme des menaces potentielles à ses intérêts ? Trois impératifs se distinguent : transparence électorale, consensus multipartite et équité.

Bâtir la confiance électorale grâce à la transparence

Le premier impératif « *est crucial pour dissiper les doutes et pour que les citoyens perçoivent l'équité et l'intégrité des élections*¹⁸ ». La transparence électorale vise à annihiler les suspicions de fraude en offrant aux citoyens, aux observateurs et aux organisations politiques un accès complet et impartial aux mécanismes de vote. Elle contribue au renforcement de la confiance dans les institutions électorales.

Michael Krennerich, spécialiste des réformes électorales à l'international, y compris sur le continent africain, insiste sur l'importance d'une transparence effective dans le fonctionnement des commissions électorales pour « *renforcer la légitimité des élections*¹⁹ ». Cette transparence repose sur deux piliers incontournables : l'accès à des informations vérifiées et des audits techniques indépendants. Par exemple, l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA) recommande des audits complets, couvrant le matériel et les logiciels, pour s'assurer de leur conformité avec les normes internationales et garantir qu'ils soient acceptés par toutes les parties prenantes²⁰.

¹⁵ Ebuteli/GEC et Berci, *Congolais cherchent démocrates. Entre soif de redevabilité et insatisfaction sociale*, août 2022, disponible sur <https://s44308.pcdn.co/wp-content/uploads/2022/08/rapport-sondage-gec-ebuteli-congolais-democrates-soif-redevabilite-insatisfaction-sociale.pdf>

¹⁶ Ebuteli/GEC et Berci, *Congolais cherchent démocrates. Entre soif de redevabilité et insatisfaction sociale*, août 2022, *op.cit.*

¹⁷ Ebuteli/GEC et Berci, *Élections en RDC : vers un regain de participation*, décembre 2023, disponible sur <https://www.ebuteli.org/publications/notes/elections-en-rdc-vers-un-regain-de-participation>

¹⁸ Pippa Norris, *Why Electoral Integrity Matters*, juillet 2014, Presse universitaire de Cambridge, disponible (en) sur <https://www.cambridge.org/core/books/why-electoral-integrity-matters/3B5036F5F21D99425CE5BB1C54002D82>

¹⁹ Michael Krennerich, *Des élections libres et transparentes ? Standards, curiosités, manipulations* (traduit de l'allemand), Friedrich-Ebert-Stiftung, Abidjan, 2022, p.53, disponible sur <https://library.fes.de/pdf-files/bueros/elfenbeinkueste/19899.pdf>

²⁰ IDEA, *La sécurité informatique des processus électoraux. Modèle de collaboration entre organismes*, 2020, disponible sur <https://recef.org/wp-content/uploads/IDEA-securite-informatique-processus-electoraux-2020.pdf>

Des audits techniques complets apparaissent comme une priorité incontournable.

En RDC, cependant, les innovations électorales continuent de susciter une méfiance enracinée dans des décennies de tension entre les institutions et les citoyens. Les élections sont souvent perçues comme opaques ou manipulées au profit des élites politiques. Les taux de participation, en déclin constant depuis 2006²¹, témoignent de cette désillusion croissante.

Lors des scrutins de fin 2023, plusieurs événements ont aggravé cette méfiance. Les parties prenantes ont peu exigé l'audit des machines à voter, rebaptisées dispositifs électroniques de vote, mais le transfert de l'audit du fichier électoral, initialement prévu par l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), à des experts sélectionnés par la Ceni a alimenté les soupçons. De plus, les jours de vote, ces machines ont été retrouvées entre les mains de particuliers, sans mécanisme clair pour garantir la fiabilité des résultats qu'elles génèrent. Dans ces conditions, la mise en place du centre Bosolo, destiné à publier les résultats en temps réel, n'a pas changé la perception d'opacité²².

Ces incidents s'inscrivent dans un contexte où les contrôles techniques de la Ceni ont déjà montré leurs limites. En 2018, bien que des inspections préalables des machines à voter aient eu lieu en Corée du Sud et que la Ceni ait procédé à un inventaire²³ après les élections de 2018, ces vérifications se sont concentrées sur des aspects matériels, laissant l'intégrité des logiciels hors du champ des audits²⁴. La *Westminster Foundation for Democracy* (WFD), qui avait observé le fonctionnement de ces machines à voter en 2018, a formulé des recommandations techniques, notamment l'audit des machines à voter avant le prochain cycle électoral²⁵. La Ceni avait consenti à cette évaluation, mais elle n'a pas été menée de manière exhaustive. Ces failles ont accentué la perception d'opacité au sein de l'opinion publique, renforçant les inquiétudes sur une possible manipulation des résultats.

Pourtant, aujourd'hui, des audits techniques complets et indépendants, couvrant tant le matériel que le logiciel, apparaissent comme une priorité incontournable. Des exemples internationaux montrent en effet que la transparence peut transformer les innovations électorales en leviers de crédibilité. En Belgique, depuis 1994, le vote automatisé a été progressivement introduit dans certaines communes. À partir de cette expérience initiale, les pouvoirs publics ont progressivement étendu cette technologie. Lors des élections communales de 2000, près de 40 % des électeurs ont voté via un ordinateur, et ce chiffre a encore augmenté lors des législatives de 2003. Ce processus progressif, soutenu par des évaluations régulières, a permis aux autorités belges de renforcer la confiance des citoyens tout en améliorant la fiabilité des systèmes.

²¹ Le taux de participation aux élections en RDC est passé de 71 % au premier tour de la présidentielle en 2006 à 43 % en 2023.

²² Ithiel Batumike et Aymar Nyenyezi, « République démocratique du Congo » in Filip Reyjens, *Chroniques politiques de l'Afrique des Grands Lacs 2023*, Anvers, University Press Antwerpen, juin 2024, p.64.

²³ Cette opération s'était déroulée en 2020 et avait permis à la Ceni de contrôler la fonctionnalité des MAV, de les reconditionner, de repérer et conditionner les consommables réutilisables, recharger les batteries en bon état et de documenter toutes les pannes. Lire à ce sujet Ceni, *Rapport annuel du processus électoral 2019-2020*, p.23.

²⁴ Lire à ce sujet Ebuteli, *De la biométrie à la machine à voter : analyse des deux décennies d'innovations technologiques dans les élections en RDC*, août 2024, disponible sur

<https://www.ebuteli.org/publications/rapports/de-la-biometrie-a-la-machine-a-voter-analyse-de-deux-decennies-d-innovations-technologiques-dans-les-elections-en-rdc>

²⁵ Ebuteli, *Elections en RDC: comment sauver la crédibilité du processus électoral*, décembre 2023 disponible sur <https://www.ebuteli.org/publications/rapports/elections-de-2023-comment-sauver-la-credibilite-du-processus-electoral> consulté le 26 novembre 2024.

L'Inde, un pionnier dans l'introduction des technologies électorales, mise sur des tests rigoureux et réguliers impliquant directement les partis politiques. Chaque innovation est soumise à des audits transparents afin de garantir une large acceptation par les différents acteurs et renforcer la crédibilité du processus. Ce modèle d'intégration inclusive a permis au pays de minimiser les contestations liées à l'introduction de nouvelles technologies.

Le Ghana effectue également des audits indépendants pour chaque innovation²⁶, impliquant des observateurs externes pour garantir la transparence et la crédibilité du processus. Cette démarche proactive a permis au pays d'établir un climat de confiance autour de ses processus électoraux et de renforcer la participation des électeurs.

La Namibie, premier pays d'Afrique australe à adopter le vote électronique en 2014, illustre l'importance d'une préparation étalée sur plusieurs années. Cette transition, marquée par une décennie de consultations et de campagnes de sensibilisation, a permis d'apaiser les réticences. Des sessions de formation pour les électeurs et les agents électoraux ont également facilité l'acceptation des innovations et contribué à bâtir un climat de confiance durable.

Construire le consensus et promouvoir l'inclusion

Le consensus multipartite, deuxième impératif, est tout aussi essentiel pour asseoir la confiance. Il implique la coordination entre les différents acteurs du processus électoral - partis politiques, société civile, et observateurs indépendants - afin de garantir l'adhésion de tous aux innovations introduites, prévenir les contestations post-électorales, et renforcer la légitimité du processus.

En RDC, ce besoin est d'autant plus pressant que les décisions unilatérales de la Ceni ont souvent suscité méfiance et opposition. Une gouvernance électorale participative devient alors impérative. En intégrant les préoccupations des parties prenantes dès les premières étapes, la commission électorale peut réduire les tensions et renforcer la confiance dans les innovations technologiques.

En théorie, des cadres de concertation existent déjà entre la Ceni et les parties prenantes. Mais, en pratique, ces espaces se sont progressivement transformés en plateformes d'information unilatérales, contrôlées par la commission électorale, plutôt qu'en lieux de dialogue inclusif. Ce déficit de participation proactive a amplifié les désaccords et compromis la capacité de la Ceni à construire un véritable consensus autour de ses choix. Et l'absence d'une démarche inclusive a aggravé les tensions. Ce qui a contribué à une perception d'opacité.

Pour restaurer la confiance et garantir la légitimité des résultats, il faudrait transformer ces cadres de concertation existants en « ateliers de co-construction », des espaces où tous les acteurs - organisations politiques, société civile, experts techniques et observateurs indépendants - peuvent contribuer activement à la gouvernance électorale. Ces ateliers permettraient à ces différentes parties prenantes de formuler des propositions concrètes pour améliorer la gestion du processus électoral.

Il faudrait
transformer les
cadres de
concertation
existants en
ateliers de
co-construction.

²⁶ Electoral Commission of Ghana. *Election Monitoring and Evaluation*, 2020.

L'expérience kényane offre des enseignements précieux à cet égard. Avant de déployer la biométrie en 2013, le Kenya a instauré des comités de concertation multipartites, impliquant partis politiques, société civile et observateurs internationaux. Ces consultations ont permis d'évaluer la pertinence des technologies, d'identifier les risques et de bâtir un consensus avant leur adoption.

Un modèle similaire, avec des « *comités de surveillance des parties prenantes* », pourrait être mis en place en RDC pour accompagner chaque étape de l'introduction des technologies électorales. Ces comités permettraient un dialogue constant et constructif entre les parties prenantes, tout en assurant une vérification indépendante des dispositifs. Ils permettraient de s'assurer que les innovations électorales, comme la machine à voter, ne soient plus perçues comme des outils unilatéraux imposés par l'administration électorale.

Éduquer et engager pour renforcer l'équité

La légitimité d'une innovation électorale repose avant tout sur la perception d'équité, d'impartialité et de justice du processus. Lorsque les électeurs estiment que les règles du jeu sont justes, ils sont plus enclins à accepter les résultats, même si leur candidat préféré n'a pas gagné. Cette perception d'équité renforce la confiance dans les institutions démocratiques et favorise l'adhésion citoyenne.

Cependant, en RDC, l'introduction des technologies électorales, surtout la machine à voter, a profondément mis en cause ces principes fondamentaux. Pour de nombreuses parties prenantes, cet outil n'a pas toujours garanti une perception d'équité. L'absence de concertation préalable et le contrôle exclusif de la Ceni sur l'ensemble du processus – de la sélection des fournisseurs au déploiement des machines – ont renforcé les suspicions de partialité. Certains observateurs ont perçu ces machines comme un moyen pour la majorité au pouvoir de conserver un avantage politique. Ce qui a sapé la confiance dans le processus électoral.

Les incidents survenus en 2023 ont aggravé cette situation. Des dysfonctionnements tels que des machines défectueuses ou retrouvées entre les mains de particuliers ont nourri l'idée que l'innovation servait davantage des intérêts partisans qu'un objectif collectif de transparence. Cette perception a été exacerbée par la décision de la Ceni de se passer des vérifications des résultats prévues au niveau des centres locaux de compilation des résultats (CLCR), pourtant ouverts aux observateurs et témoins, et de générer électroniquement les résultats produits par les machines. Plutôt que de renforcer la modernisation électorale, la machine à voter a souvent été perçue par certains comme un symbole des inégalités électorales et de la concentration du pouvoir entre les mains de la Ceni.

Pour corriger ces perceptions négatives, des campagnes de sensibilisation ciblées sont indispensables. Elles doivent s'adresser prioritairement aux zones où l'accès à l'informatique est limité, en expliquant clairement le fonctionnement des dispositifs électoraux et en renforçant la transparence dans leur déploiement. Cela permettrait de reconstruire la confiance des électeurs et de mieux inclure les parties prenantes dans le processus démocratique.

L'exemple du Brésil, l'un des pionniers dans l'utilisation de machines à voter dès 1996, illustre parfaitement l'impact positif d'une communication proactive. Avant chaque élection, des sessions d'information ouvertes sont organisées pour familiariser les électeurs avec les innovations technologiques, renforçant ainsi leur confiance et leur engagement. Ce modèle montre combien une éducation bien adaptée peut transformer la perception des citoyens et favoriser leur adhésion.

En théorie, la Ceni congolaise dispose d'un programme de sensibilisation similaire qui, en principe, prend en compte les spécificités linguistiques des différentes régions, afin d'encourager une plus large acceptation des technologies. Toutefois, en pratique, ce programme reste insuffisamment financé, ne recevant qu'environ 4 % du budget global des élections²⁷.

Conclusion et recommandations pratiques

En définitive, les observations et expériences internationales montrent que la transparence, l'inclusion des parties prenantes et l'éducation des citoyens sont les piliers d'un processus électoral crédible et accepté par tous. Dans le contexte de la RDC, marquée par une méfiance élevée envers les institutions électorales, ces principes se révèlent indispensables pour rétablir une légitimité fragilisée. La réussite de toute innovation électorale repose donc sur des actions concrètes visant à instaurer un climat de confiance durable.

S'inspirant des bonnes pratiques internationales, un modèle de gouvernance transparente, inclusive et équitable pourrait faire de la RDC un exemple de modernisation électorale réussie en Afrique. Les cas du Brésil, de la Namibie et du Ghana, où chaque étape d'intégration technologique a été accompagnée de consultations, de transparence, et de pédagogie auprès des citoyens, illustrent bien la nécessité d'une approche inclusive. En veillant à ce que chaque étape soit marquée par la clarté des informations, la possibilité d'auditer les dispositifs et l'implication de toutes les parties prenantes, la Ceni congolaise serait mieux placée pour répondre aux attentes d'un électorat en quête de transparence et d'équité.

Pour que, demain, la RDC puisse aspirer à une modernisation électorale inclusive et durable, où la technologie devient un véritable levier pour renforcer la démocratie, quelques recommandations concrètes peuvent être formulées :

- Organiser des audits indépendants pour examiner les innovations technologiques électorales, en ciblant les équipements critiques et en contrôlant certains aspects clés des logiciels. Ces audits devraient inclure des observateurs nationaux et internationaux pour garantir la crédibilité des dispositifs et réduire les risques de contestation ;
- Constituer des « comités de surveillance des parties prenantes » pour accompagner l'intégration des technologies, afin de bâtir un consensus en amont et d'éviter les contestations post-électorales. Ces comités pourraient inclure des représentants des partis et regroupements politiques, de la société civile, et des experts techniques ;

²⁷ Ceni, *Rapport général du processus électoral de 2012 à 2019*, Kinshasa, p. 224

- Créer des « ateliers de co-construction » à chaque étape du processus électoral pour associer les parties prenantes à l'élaboration et à l'évaluation des innovations technologiques. Ces espaces doivent permettre à tous les acteurs d'identifier des solutions communes qui renforcent la confiance et favorisent leur adhésion ;
- Lancer des campagnes de sensibilisation adaptées aux citoyens, en prenant en compte les réalités linguistiques et culturelles locales. Ces initiatives doivent être continues et renforcées dans les zones rurales, souvent moins informées, pour aider la population à mieux comprendre les nouvelles technologies et à les accepter ;
- Former systématiquement les agents électoraux aux innovations technologiques afin d'assurer un déroulement fluide et crédible des opérations électorales. En renforçant les compétences des agents, la Ceni se dotera de garants de la transparence et de l'intégrité du vote pour réduire les risques d'erreurs et d'incidents techniques.

Sans être exhaustives, ces recommandations pourront permettre au pays, dans sa démarche d'innovation, d'utiliser la technologie comme allié stratégique pour surmonter les défis électoraux et renforcer l'engagement citoyen. Cette modernisation électorale représenterait non seulement un progrès technologique, mais aussi un pas vers la consolidation démocratique, inspirant la confiance et garantissant l'équité pour chaque électeur congolais.

SÉRIE
Technologies et élections en RDC
Contexte

Depuis décembre 2023, Ebuteli mène des recherches sur l'usage des technologies dans les processus électoraux en République démocratique du Congo (RDC). Organisées dans le cadre du projet intitulé « *S'approprier les technologies pour imposer la transparence aux organes chargés des élections en RDC* », ces recherches visent à comprendre les lacunes et défis au niveau des connaissances sur l'usage des technologies dans les processus électoraux en RDC. Après un atelier de conceptualisation axé sur l'état des lieux de l'usage des technologies dans les élections en RDC de 2005 à ce jour, un rapport a été rédigé et publié. Intitulé « *De la biométrie à la machine à voter : analyse de deux décennies d'innovations technologiques dans les élections en RDC* », cette étude présente les technologies utilisées depuis 2005 dans les principales opérations électorales en RDC, les raisons de leur adoption, leurs limites, les leçons tirées de leur utilisation et des recommandations.

Les différents aspects mentionnés dans ce rapport ont fait l'objet d'un approfondissement pour une meilleure compréhension des enjeux et défis liés à l'usage des technologies dans les élections en RDC.

Cette note d'analyse est la première d'une série sur les technologies électorales. Elle se concentre sur comment bâtir la confiance des parties prenantes.

Ebuteli s'engage ainsi à fournir des analyses rigoureuses et des recommandations pratiques pour améliorer la gouvernance électorale en RDC.

À propos

Ebuteli est l'institut congolais de recherche sur la politique, la gouvernance et la violence, basé à Kinshasa et à Goma.

Site web : <https://ebuteli.org>

X (ex-Twitter) : [@ebuteli](https://twitter.com/ebuteli)
